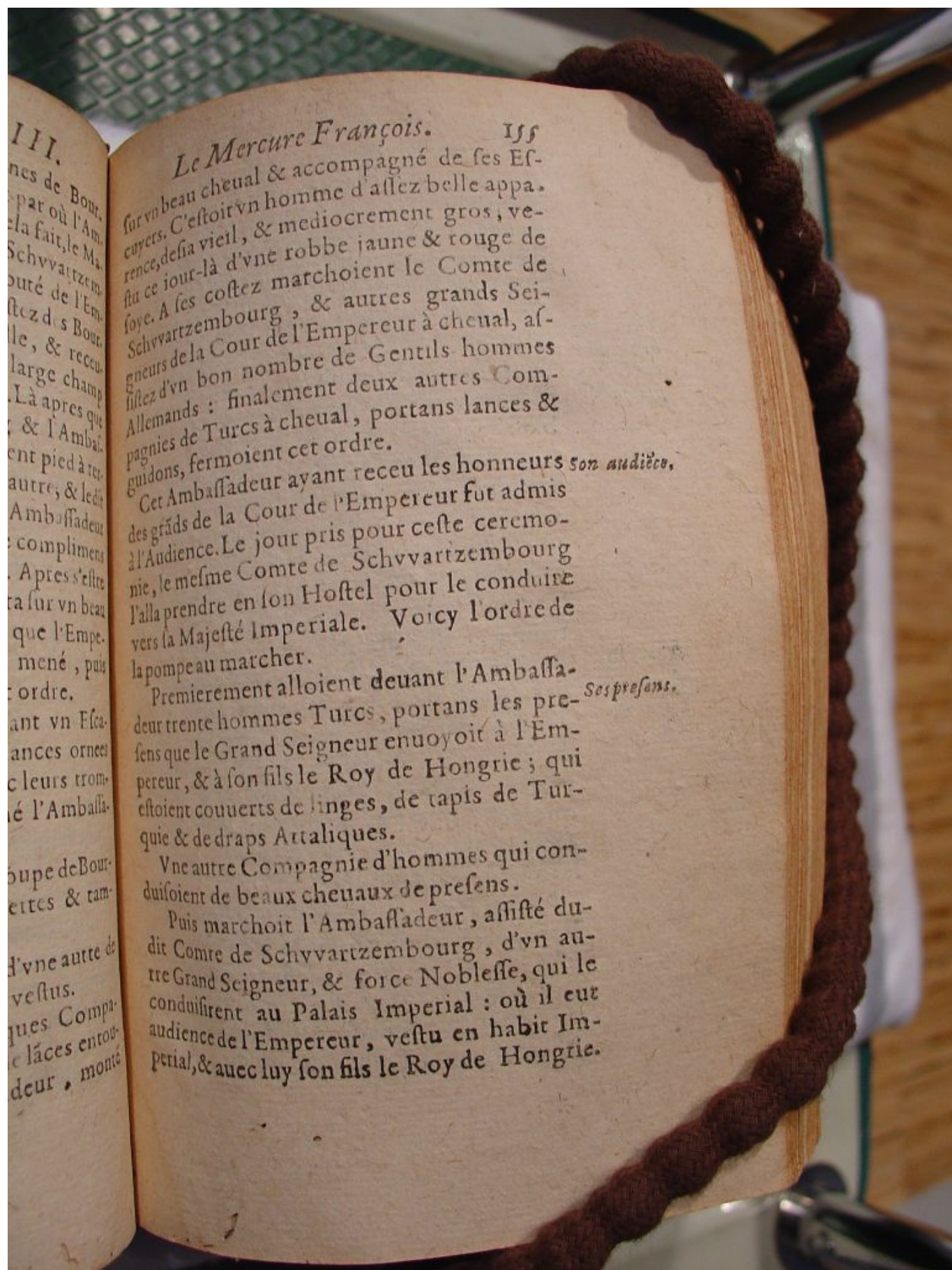
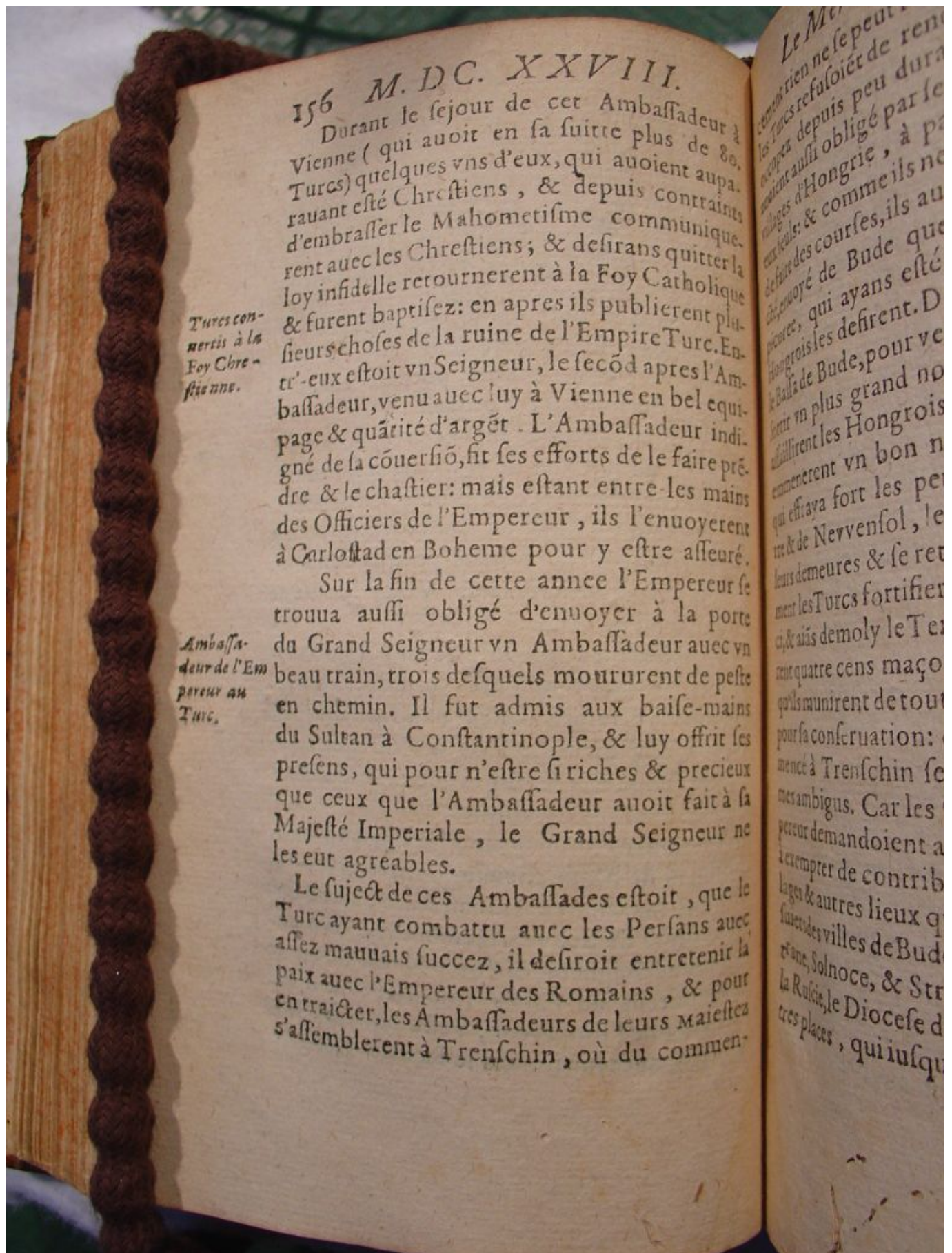


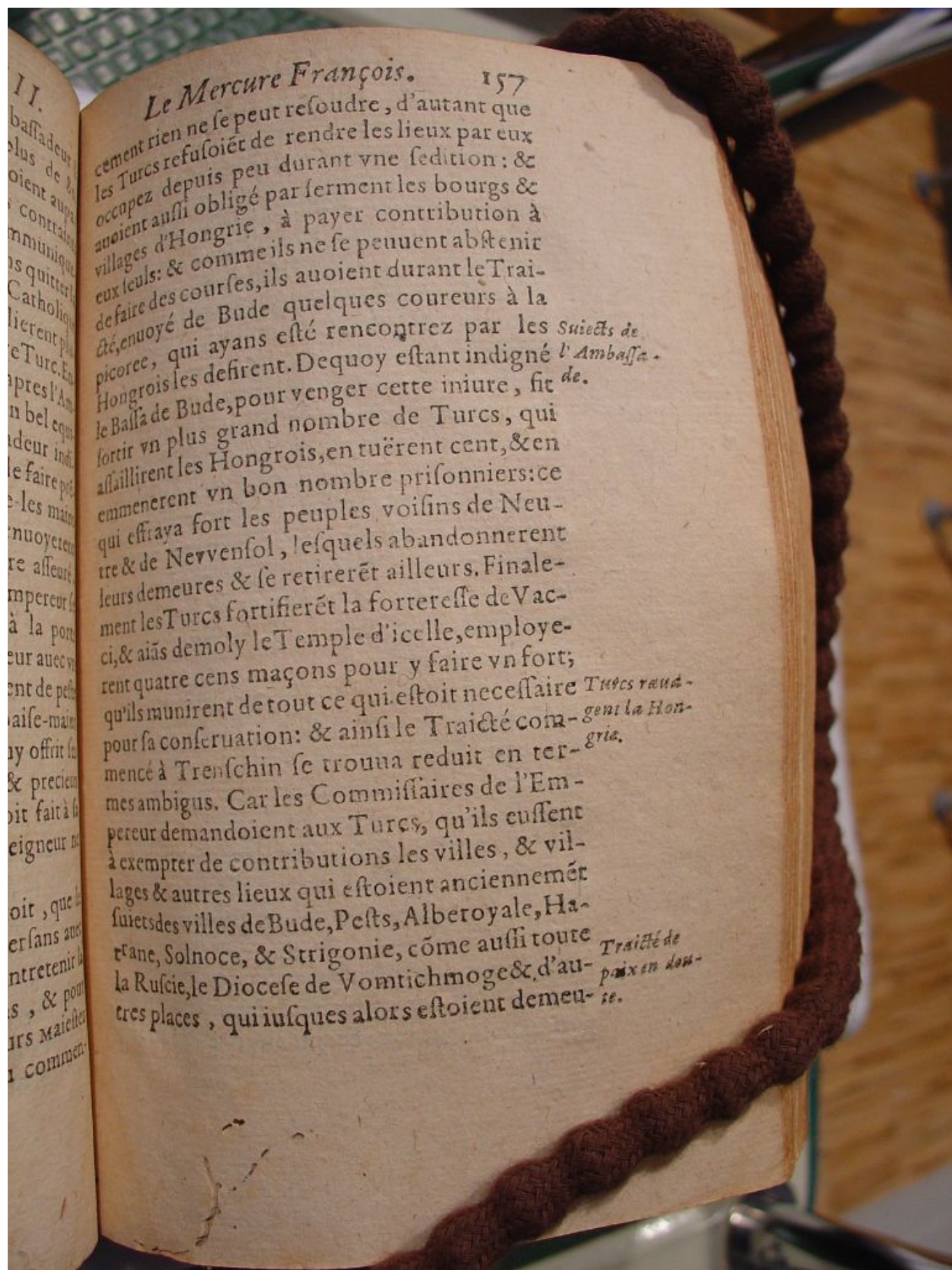
1628\_155.jpg



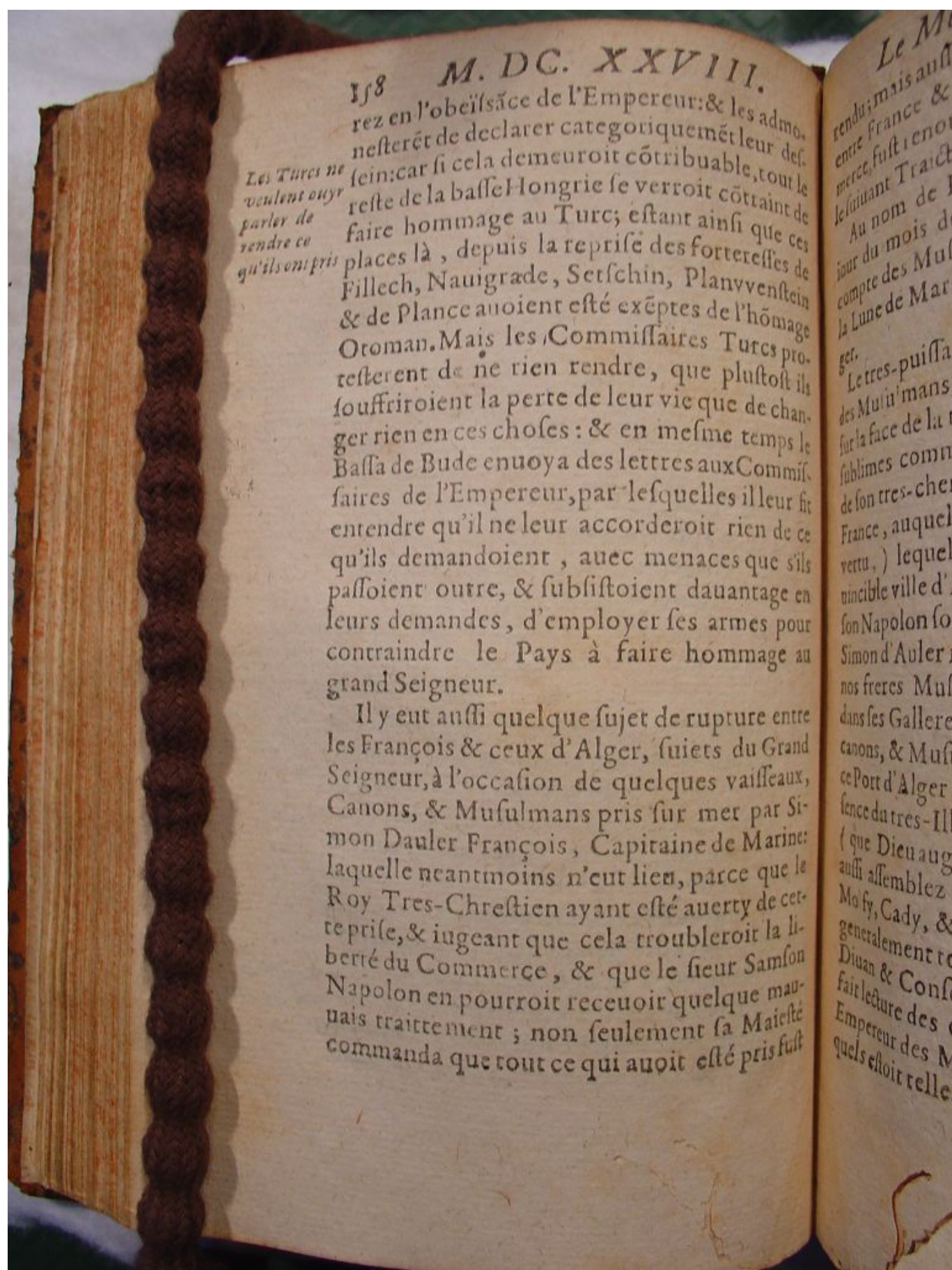
1628\_156.jpg



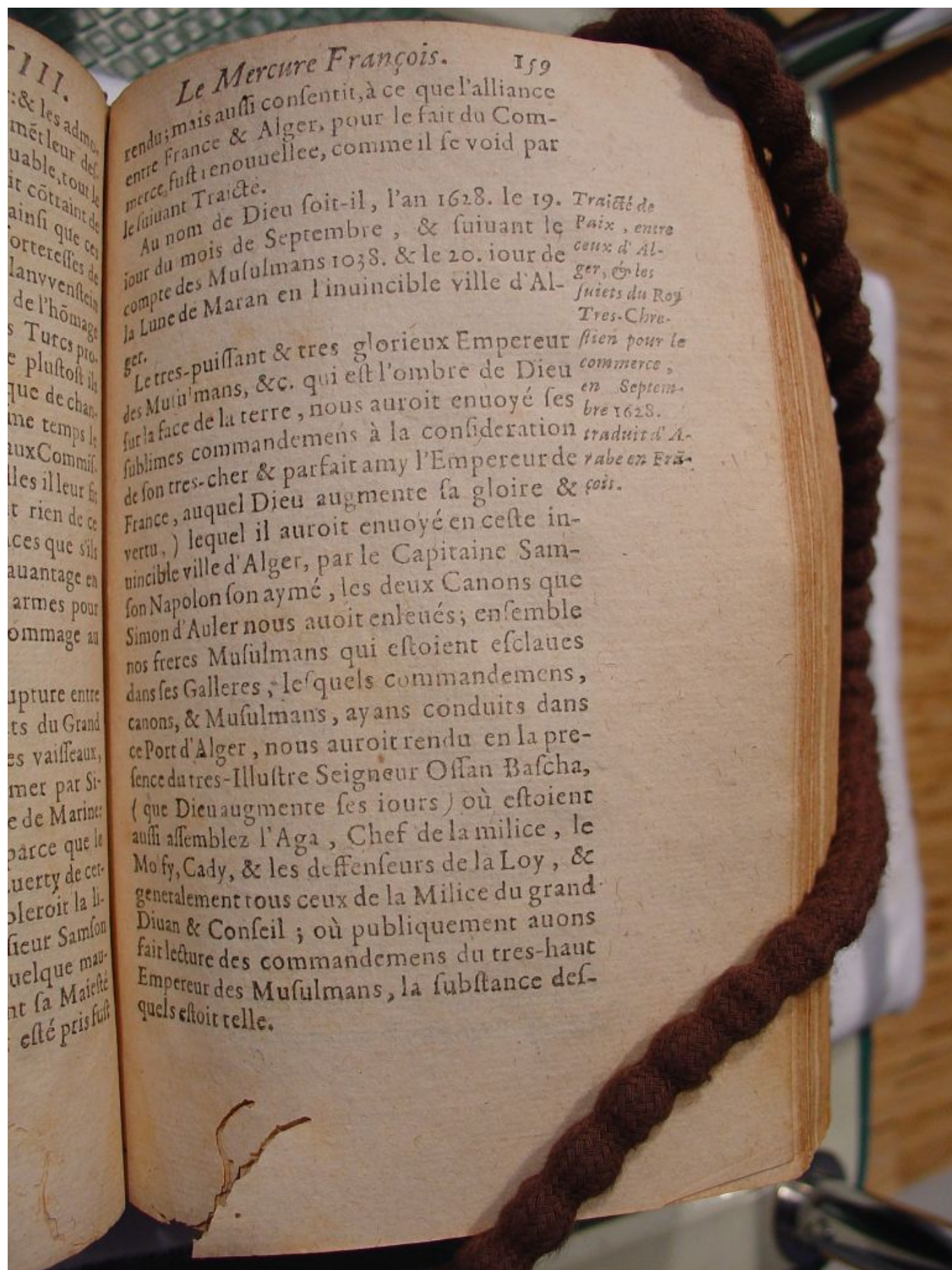
1628\_157.jpg



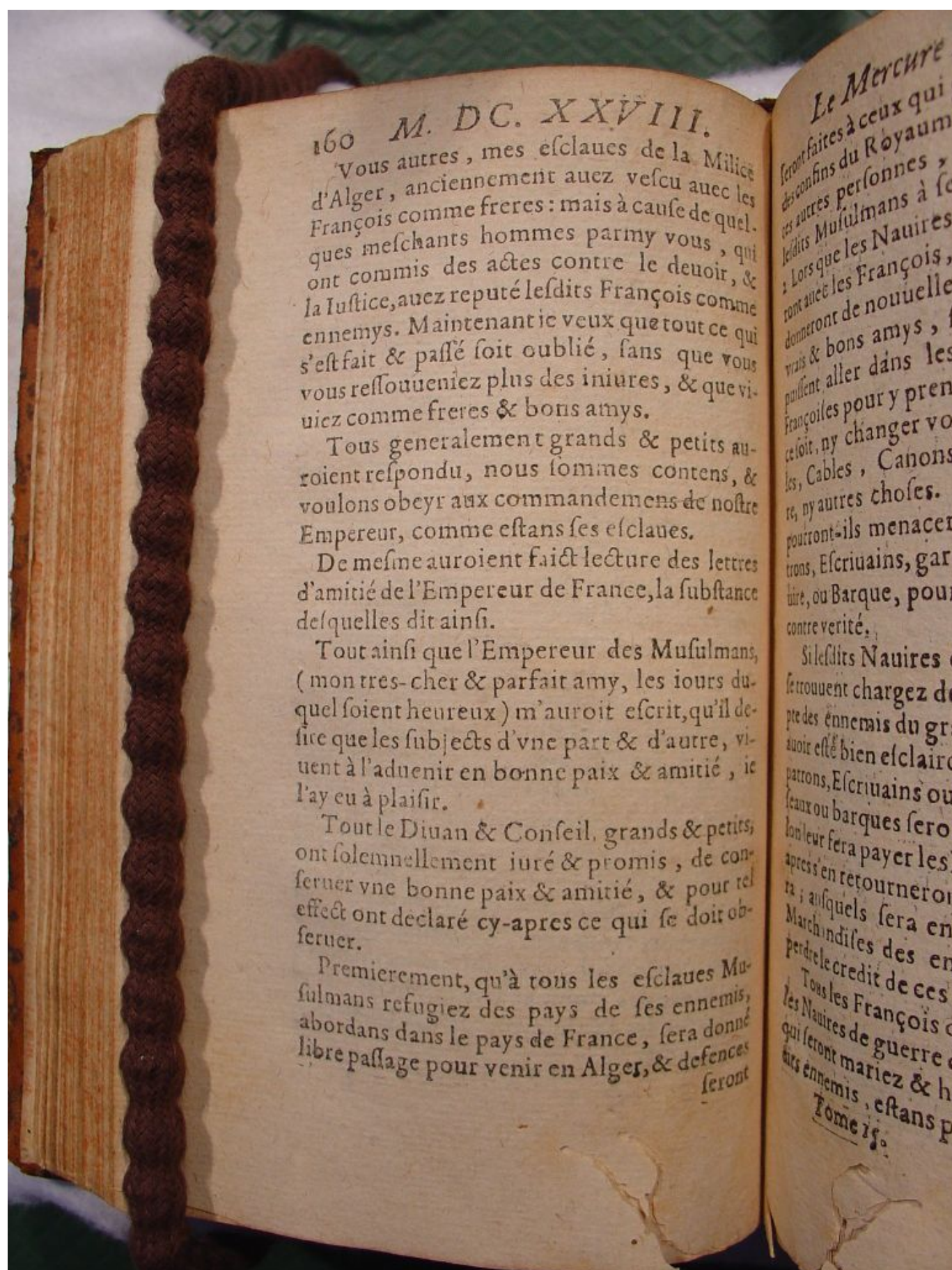
1628\_158.jpg



1628\_159.jpg



1628\_160.jpg



160 M. DC. XXVIII.

Vous autres, mes esclaves de la Milice d'Alger, anciennement auez vescu avec les François comme freres: mais à cause de quelques meschans hommes parmy vous, qui ont commis des actes contre le deuoir, & la Iustice, auez reputé lesdits François comme ennemys. Maintenant ie veux que tout ce qui s'est fait & passé soit oublié, sans que vous vous ressouveniez plus des iniures, & que viviez comme freres & bons amys.

Tous generalement grands & petits auroient respondu, nous sommes contents, & voulons obeyr aux commandemens de nostre Empereur, comme estans ses esclaves.

De mesme auroient faict lecture des lettres d'amitié de l'Empereur de France, la substance desquelles dit ainsi.

Tout ainsi que l'Empereur des Musulmans, (mon tres-cher & parfait amy, les iours duquel soient heureux) m'auroit escrit, qu'il desire que les subjects d'une part & d'autre, vivent à l'aduenir en bonne paix & amitié, ie l'ay eu à plaisir.

Tout le Diuan & Conseil, grands & petits, ont solennellement juré & promis, de conserver une bonne paix & amitié, & pour tel effect ont déclaré cy-apres ce qui se doit observer.

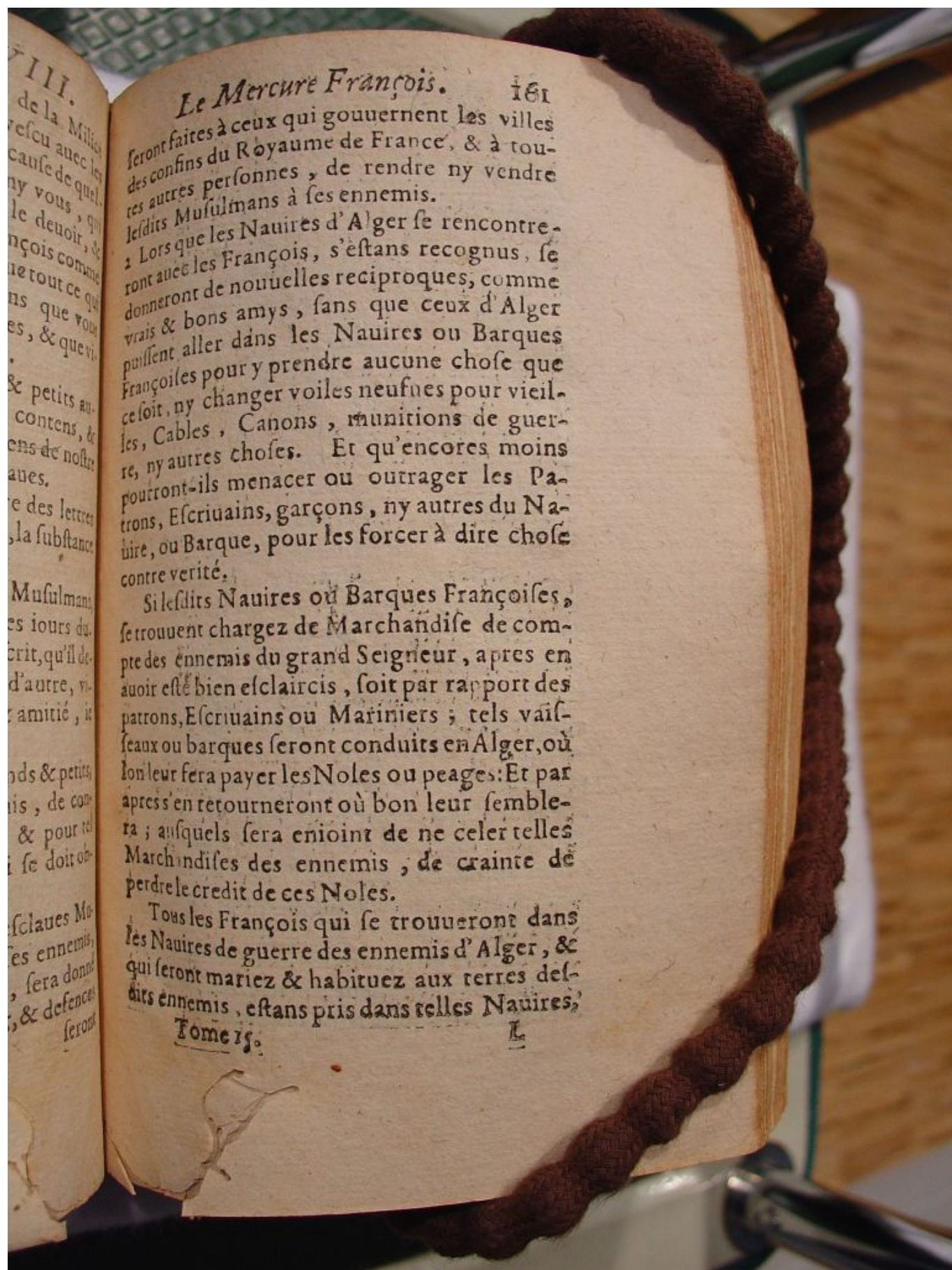
Premierement, qu'à tous les esclaves Musulmans refugiez des pays de ses ennemis, abordans dans le pays de France, sera donné libre passage pour venir en Alger, & defences seront

*Le Mercure*  
seront faites à ceux qui  
des confins du Royaume  
des autres personnes,  
lesdits Musulmans à se  
Lors que les Nauires  
auec les François,  
donneront de nouvelle  
vrais & bons amys, &  
pour aller dans les  
Francoises pour y pren  
ce soit, ny changer vo  
les, Cables, Canons  
re, ny autres choses.  
pourront-ils menacer  
trons, Escrivains, gar  
tiere, ou Barque, pour  
contre verité.

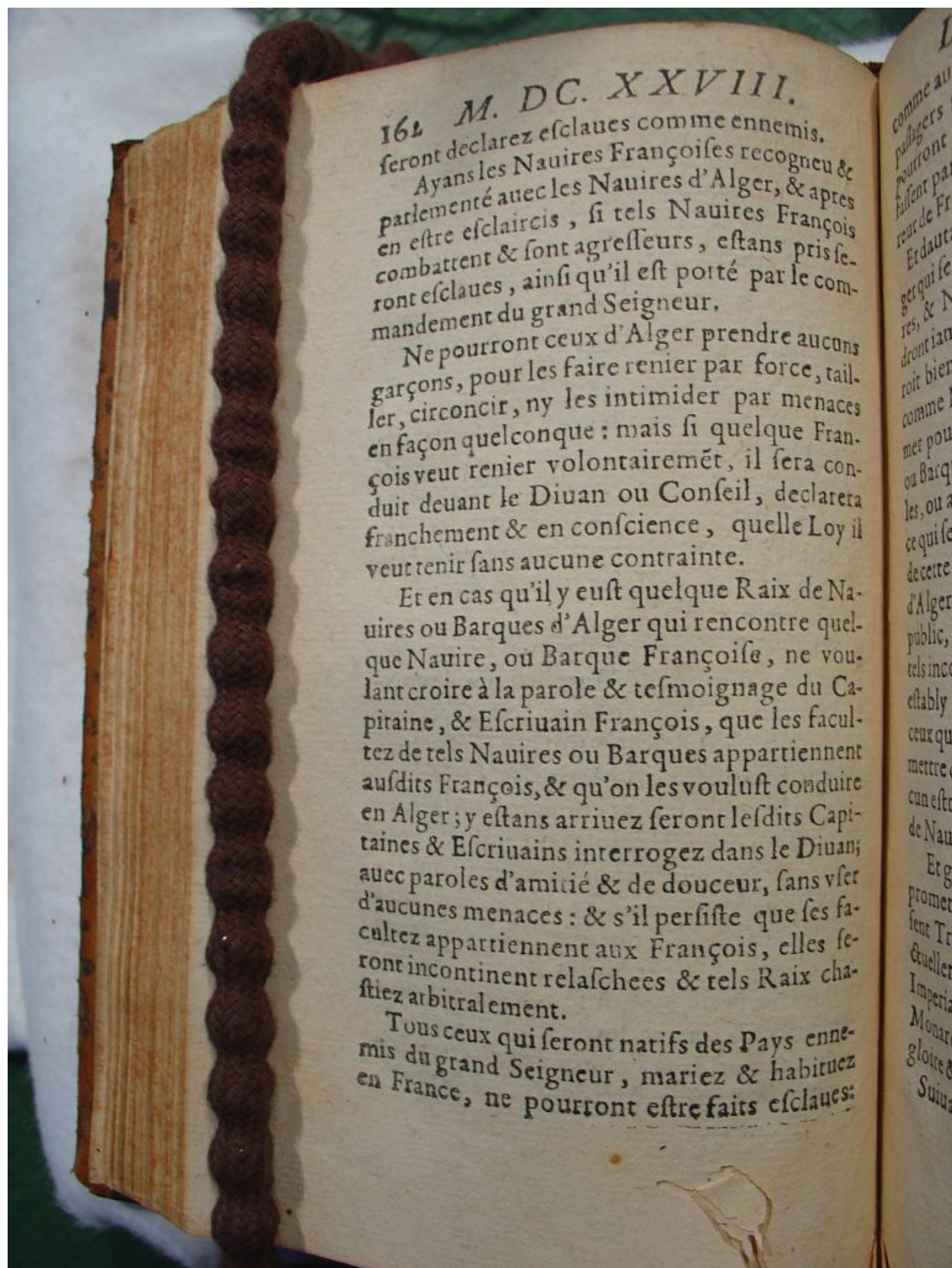
Si lesdits Nauires  
se trouuent chargez de  
pte des ennemis du gra  
auoir esté bien esclaire  
patrons, Escrivains ou  
seaux ou barques seron  
don leur sera payer les  
apres s'en retourneron  
ra; auxquels sera en  
Marchandises des en  
perdre le credit de ces

Tous les François  
les Nauires de guerre  
qui seront mariez & h  
leurs ennemis, estans p  
Tome 15.

1628\_161.jpg



1628\_162.jpg



162 M. DC. XXVIII.  
seront declarez esclaves comme ennemis.

Ayans les Nauires François recogneu & parlementé avec les Nauires d'Alger, & apres en estre esclaireis, si tels Nauires François combattent & sont agresseurs, estans pris seront esclaves, ainsi qu'il est porté par le commandement du grand Seigneur.

Ne pourront ceux d'Alger prendre aucuns garçons, pour les faire renier par force, tailler, circoncir, ny les intimider par menaces en façon quelconque : mais si quelque François veut renier volontairemēt, il sera conduit deuant le Diuan ou Conseil, declarera franchement & en conscience, quelle Loy il veut tenir sans aucune contrainte.

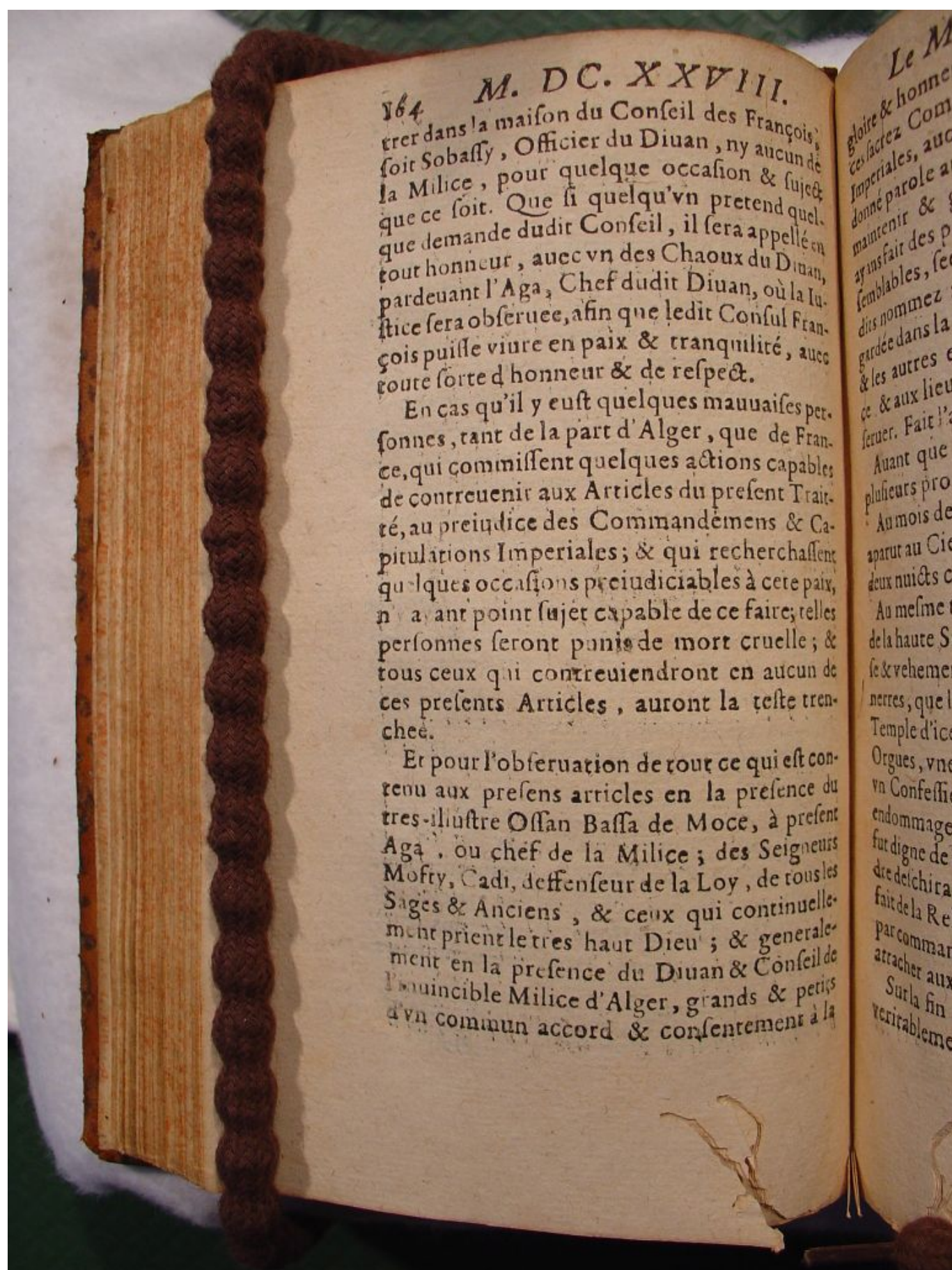
Et en cas qu'il y eust quelque Raix de Nauires ou Barques d'Alger qui rencontre quelque Nauires, ou Barque Française, ne voulant croire à la parole & tesmoignage du Capitaine, & Escriuain François, que les facultez de tels Nauires ou Barques appartiennent ausdits François, & qu'on les voulust conduire en Alger; y estans arriuez seront lesdits Capitaines & Escriuains interrogez dans le Diuan; avec paroles d'amitié & de douceur, sans vser d'aucunes menaces : & s'il persiste que ses facultez appartiennent aux François, elles seront incontinent relaschees & tels Raix chastiez arbitralement.

Tous ceux qui seront natifs des Pays ennemis du grand Seigneur, mariez & habitez en France, ne pourront estre faits esclaves:

1628\_163.jpg



1628\_164.jpg



**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**